



HAL
open science

La Libye comme terrain de reconfiguration géopolitique des migrations

Delphine Perrin

► **To cite this version:**

Delphine Perrin. La Libye comme terrain de reconfiguration géopolitique des migrations. *Hérodote - Revue de géographie et de géopolitique*, 2021, 182, 10.3917/her.182.0093 . hal-03520664

HAL Id: hal-03520664

<https://hal.science/hal-03520664v1>

Submitted on 2 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Libye comme terrain de reconfiguration géopolitique des migrations

Libya as a field for geopolitical reconfiguration of migration

Delphine Perrin

Chargée de recherche à l'IRD, Aix-Marseille Univ., LPED

delphine.perrin@ird.fr

Résumé

La Libye post-Kadhafi constitue un terrain opportun de reconfiguration géopolitique des migrations. Les pratiques et les dynamiques d'acteurs liées aux migrations s'inscrivent avant tout dans une continuité avec celles de l'ère Kadhafi. La reconfiguration géopolitique des migrations est le résultat de processus d'adaptation des acteurs, lié au contexte politique et sécuritaire libyen, en articulation avec d'autres évolutions sur les parcours et les marchés de la migration. L'intensification des trafics s'accompagne de l'éclatement des acteurs intervenant sur les migrations, sources de multiples risques pour les migrants. Dans un contexte régional de « guerre à la mobilité », l'ensemble conduit à une illustration paroxystique de la porosité entre trafic de migrants et traite des personnes, qui justifie l'intervention d'acteurs extérieurs. La reconfiguration en cours est ainsi également liée à l'émergence et à l'expérimentation de nouvelles formes de gestion des migrations sur le territoire libyen et plus largement en Afrique, visant ou contribuant à modeler le futur des migrations africaines.

Abstract

Post-Gaddafi Libya is an opportune field for geopolitical reconfiguration of migration. The practices and dynamics of actors linked to migration are above all in line with those of the Gaddafi era. The geopolitical reconfiguration of migration is the result of a process of adaptation of the actors, linked to the Libyan political and security context, in articulation with other developments on the migration routes and markets. The intensification of smuggling is accompanied by the crumbling of actors involved in migration, sources of multiple risks for migrants. In a regional context of "war on mobility", all of this leads to a paroxysmal illustration of the porosity between smuggling of migrants and trafficking in persons, which justifies the intervention of external actors. The ongoing reconfiguration is thus also linked to the emergence and experimentation of new forms of migration management on Libyan territory and more broadly in Africa, aimed at or contributing to shaping the future of African migration.

Mot-clés : Libye, migration, trafic de migrants, externalisation
Libya, migration, smuggling of migrants, externalization

La Libye post-Kadhafi constitue un terreau opportun de reconfiguration géopolitique des migrations. Pour une part, cette reconfiguration est le résultat de dynamiques d'adaptation des acteurs, lié au contexte politique et sécuritaire libyen, en articulation avec d'autres évolutions sur les parcours et les marchés de la migration. Pour une autre part, cette reconfiguration en cours est liée à l'émergence et à l'expérimentation de nouvelles formes de gestion des migrations sur le territoire libyen et plus largement en Afrique, visant ou contribuant à modeler le futur des migrations africaines.

Si la Libye semble chamboulée dans ses équilibres et ses migrations depuis la révolution de 2011, une constante est qu'elle offre souvent un prisme d'approche dominant et réducteur. Pendant 42 ans, elle a été appréhendée au travers de la figure du colonel Kadhafi – figure à la fois diabolisée et courtisée en Occident, dérangeante et respectée en Afrique. Grand pays d'immigration depuis les années 1970 pour un nombre toujours plus élevé de nationalités, c'est en tant que pays de « transit » qu'elle est devenue un objet central de médiatisation en Europe à partir des années 2000. Depuis dix ans, elle est vue sous l'angle du chaos et de l'enfer pour les migrants. C'est pourtant dès 2005 que le terme « enfer » a été associé à la Libye, moyen pour la société civile transnationale¹ de dénoncer la politique d'externalisation de l'Union européenne (UE) vers un pays dont les droits des étrangers étaient violés. Avec la diffusion de la vidéo de CNN en 2017 révélant un « marché aux esclaves », l'image de la Libye est celle d'une terre de persécutions.

Comment expliquer alors la présence dans le pays d'encore au moins 700 000 étrangers² ? Y sont-ils dans l'espoir de passer en Europe ? Qui sont ces étrangers et dans quelles mesures leurs conditions d'arrivée, de séjour, de travail ont-elles été modifiées depuis la fin du régime de Kadhafi ?

Les pratiques et les dynamiques d'acteurs liées aux migrations en Libye s'inscrivent avant tout dans une continuité avec celles de l'ère Kadhafi et celles-ci sont marquées par la porosité : porosité entre diverses formes de migration (de travail, de refuge, de transit, volontaire et forcée) ; porosité entre catégories d'acteurs (acteurs du contrôle et du trafic de migrants, employeurs et exploiters, migrants et trafiquants).

Avant 2011 déjà, les catégorisations des migrations pouvaient difficilement être établie, pour qualifier, par exemple, des ressortissants érythréens « contraints » de quitter leur pays mais vivant en Libye comme des « migrants économiques », à la différence des « réfugiés » somaliens pourtant venus « de manière irrégulière », certains d'entre eux décidant finalement de traverser la Méditerranée, au côté de Tunisiens dont une part, comme les Nigériens, venait travailler régulièrement dans le pays.

De même, avant 2011 déjà, les forces de sécurité chargées du contrôle étaient aussi celles qui participaient aux gains et à l'organisation des passages, certains employeurs pouvaient maltraiter et ne pas payer des travailleurs étrangers, et des migrants s'étaient reconvertis dans le marché du passage irrégulier. Les pratiques de racket et de maltraitance des passagers, tantôt par des forces de sécurité tantôt par des groupes criminels, s'étaient également bien répandues tout au long des routes. Enfin, avant 2011 déjà, l'Europe, et singulièrement l'Italie, poussait la

¹ Rapports de Amnesty international, 2005 et de Human Rights Watch, 2006, notamment <https://www.hrw.org/report/2006/09/12/stemming-flow/abuses-against-migrants-asylum-seekers-and-refugees>. Aussi la presse marocaine : Hicham Houdaïfa, « Marocains : l'enfer libyen », Le Journal Hebdo, septembre 2006 repris ici : <https://www.yabiladi.com/article-societe-1165.html>

² Estimation 2020 de l'OIM - identique à son estimation du nombre d'étrangers quittant la Libye en 2011 et identique à celle des étrangers recensés en 2007 par la Division de la population des Nations Unies.

Libye à empêcher les départs de ses côtes, à réadmettre les migrants qui en étaient partis et à développer leur détention.

Deux facteurs se dégagent néanmoins du nouveau contexte libyen pour justifier et permettre une reconfiguration géopolitique des migrations : l'intensification des trafics de migrants et l'éclatement des acteurs intervenant ou susceptibles d'intervenir sur les migrations. Déjà florissant dans les années 2000, le marché de la migration irrégulière (transport, hébergement, racket) s'est développé et professionnalisé dans les années 2010, au fur et à mesure que se multipliaient les mesures, mécanismes et politiques de contrôle et de restriction des mobilités dans un vaste espace entourant la Libye, rendant ces mobilités plus dangereuses et les migrants plus vulnérables aux abus. Ce marché de plus en plus lucratif a suscité l'intérêt et l'investissement de nouveaux acteurs, plus « criminels » par la nécessité d'un savoir-faire dépassant le savoir-circuler, excluant les « petits » passeurs, et par son imbrication à d'autres marchés concurrentiels (les armes, la drogue, la traite, les enlèvements, le contrôle de routes et territoires) dans un contexte de rééquilibrage constant des rapports de force. La reconfiguration de l'économie du passage a ainsi fait écho à l'émiettement des forces en Libye, entre milices qui ont investi cette manne, tandis qu'en parallèle, le marché du contrôle de la migration leur ouvrait aussi des perspectives.

Ces deux facteurs entraînent une systématisation des abus à l'encontre des migrants, en amont et en Libye, et une diversification des auteurs de ces exploitations. Ces abus sont intimement liés aux obstacles érigés à l'encontre des mobilités sûres, qui ont rendu les personnes vulnérables et dépendantes, et réservé ce marché aux trafiquants les moins contrôlés. Ces abus sont aussi une des causes de l'augmentation des velléités de départs vers l'Europe, tout en justifiant l'extension de politiques de contraintes des mobilités – elles-mêmes à l'origine des abus. L'ensemble conduit à une illustration paroxystique de la porosité entre trafic de migrants et traite des personnes, qui justifie l'intervention d'acteurs extérieurs expérimentant de nouveaux mécanismes de gestion des migrations et l'intensification de l'externalisation du contrôle des frontières. Car la disparition de Kadhafi a aussi permis aux acteurs extérieurs d'intervenir plus directement dans la gestion des migrations.

Le spectre du pays de transit et des mauvais traitements supplante aujourd'hui l'image du pays d'opportunités et d'immigration, mais le constat le plus proche de la réalité est la grande diversité de ce que les étrangers traversent et vivent dans le pays. Aveugles à cette réalité, mais contribuant à la remodeler, les mécanismes mis en place par les acteurs européens et internationaux ces dernières années tendent à isoler la Libye, coupant ses routes en amont et en aval et faisant d'elle un espace de retournement des mobilités en Afrique.

Résilience et métamorphoses des mobilités et de leur économie

La guerre en 2011 a mis en lumière le nombre et la diversité de la présence étrangère en Libye³, alors même qu'elle avait déjà décliné par rapport aux années 1980 (Perrin 2011).

Quelle est la reconfiguration géographique des migrants aujourd'hui, s'il en est ? Comme auparavant, les ressortissants des pays du voisinage demeurent la grande majorité (plus des deux-tiers) : Egyptiens, Nigériens, Tchadiens, Soudanais⁴. Ces derniers figurent parmi les principales nationalités des réfugiés enregistrés auprès du HCR (15 195 personnes), ainsi que

³ Selon l'OIM, entre février et septembre 2011, plus de 700 000 migrants, de plus de 120 nationalités, ont quitté la Libye. Humanitarian evacuation on the Libyan border: Three-month report on IOM's response, 28 February 2011–28 May 2011, 2011 : <https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/media/docs/reports/MENA-Seven-Month-Report.pdf>.

⁴ Sur l'estimation de 700 000 migrants en 2020, l'OIM identifie 136 000 Nigériens, 103 000 Tchadiens, 100 000 Egyptiens, 77 000 Soudanais, 50 000 Nigériens, auxquels s'ajoutent des dizaines de milliers de Tunisiens.

celles en détention⁵ et celles ayant embarqué en Méditerranée⁶. Mais ils sont aussi, comme nombre de Tchadiens, représentés parmi les mercenaires engagés auprès de forces libyennes, et impliqués comme hier dans les trafics de migrants.

Dès 2012, nombreux étaient les étrangers qui souhaitaient (re)venir en Libye pour participer à sa reconstruction. Lorsque la situation se détériore dramatiquement en 2014, le nombre d’Égyptiens était encore estimé à 1 million de personnes. Depuis lors, la présence des Égyptiens et Tunisiens s’est réduite et compliquée, notamment par la fermeture des consulats et des frontières au gré des événements sécuritaires⁷.

Les données du HCR offrent aussi un autre éclairage. En 2004, près des trois quarts des 12 000 réfugiés enregistrés par le HCR, qui n’était alors que toléré dans le pays, étaient des Palestiniens, dont un nombre beaucoup plus important vivait en Libye⁸, souvent sans titre de séjour. Un quart des réfugiés était Somaliens. Aujourd’hui, ces derniers ne représentent que 5,8 % des réfugiés, mais leur nombre en termes absolus (2 500 personnes) est proche de celui de 2004 – et ils sont par ailleurs nombreux à tenter le départ vers l’Europe. Le HCR enregistre en réalité un nombre aujourd’hui bien plus élevé de réfugiés (43 348 au 1^{er} avril 2021⁹), du fait de la détérioration de la situation en Libye mais surtout de son implantation beaucoup plus prégnante dans le pays depuis 2011. Le nombre de réfugiés palestiniens a drastiquement baissé (7,6 %, soit 3 279 personnes), mais celui des Soudanais (35%) et des Syriens (34%) a fortement augmenté, auxquels s’ajoutent 11 % d’Érythréens (5 145 personnes) et 2,4 % d’Éthiopiens. En 2018, le HCR précisait que la plupart de ces réfugiés vivaient dans le pays depuis des années et y étaient intégrés¹⁰.

Il est indéniable que les opportunités économiques en Libye sont bien moindres qu’avant 2011/2013, mais ce sont pourtant ces considérations qui attirent encore la majorité des étrangers dans le pays¹¹. Les conditions de travail et de vie se sont pour tous détériorées et les risques (d’être enlevés, détenus, frappés, non payés) se sont intensifiés et généralisés. Certaines nationalités hier épargnées par les risques le sont moins du fait de l’écèlement et de la recombinaison des forces en présence. Aussi, avec la crise sanitaire depuis 2020, 75% des étrangers auraient perdu leur travail¹². Se mêlent alors dans les « candidats » au départ pour l’Europe ceux venus spécialement dans ce but, et d’autres ne trouvant plus l’environnement pour rester.

Peu enclins à cette « aventure », les Nigériens, pour leur part, font les frais à la fois de la dégradation de la situation sécuritaire en Libye et des obstacles sur les routes pour y venir depuis

⁵ HCR janvier 2020.

⁶ UNHCR - Arrivals to Europe from Libya – May 2020.

⁷ Par exemple, fermeture de la frontière par l’Égypte en 2015 (Saloum) après la décapitation de 21 coptes égyptiens ; fossé de séparation construit par la Tunisie en 2015 après l’attentat du Bardo (168 km sur 459) ; fermeture de la frontière par le Tchad en 2017 du fait des rebelles tchadiens en Libye ; fermeture en mars 2020 de la frontière tuniso-libyenne du fait du Covid, etc. La fermeture du consulat marocain en 2014, remplacé par un service de crise à Ras Ajdir et souvent fermé, a aussi placé de nombreux Marocains dans l’illégalité, ne pouvant renouveler leur passeport. Ils étaient estimés entre 50 000 et 70 000 en 2018. H. Bentaleb, « En situation irrégulière par la force des choses », Liberation.ma, 3 mai 2018: https://www.libe.ma/En-situation-irreguliere-par-la-force-des-choses_a97556.html

Le Caire et Tunis ont répondu positivement à l’appel du ministre des affaires étrangères libyen à rouvrir, mi-2021, ambassades et consulats dans le pays.

⁸ En 2004, le Comité des Nations Unies pour l’élimination de la discrimination raciale les évaluait à 30 000.

⁹ <https://data2.unhcr.org/en/country/lby>

¹⁰ UNHCR Libya Fact Sheet, May 2018.

¹¹ OIM, Displacement Tracking Matrix: Libya’s Migrant Report Round 23, “International Organization for Migration”, November–December 2018: <https://www.iom.int/libya-displacement-tracking-matrix-libyasmigrant-report-round-23-november-december-2018>. Voir aussi A. Bensaâd, 2017.

¹² Selon Vincent Cochetel, HCR, <https://www.infomigrants.net/fr/post/28956/pres-d-un-millier-de-morts-en-mediterranee-depuis-le-debut-de-l-annee>

la mise en œuvre, en 2016, de la loi nigérienne 2015-036 de lutte contre le trafic de migrants – qui a contribué à une reconfiguration des parcours et de l'économie du passage. Du fait de la répression des transporteurs et du blocage des mobilités au-delà d'Agadez, y compris pour les Ouest-africains ressortissants de l'espace de libre circulation de la CEDEAO¹³ auquel le Niger appartient (Perrin 2020), les passages par le Niger se sont réduits en nombre, devenus plus clandestins, et ont changé de mains – pris en charge par des réseaux et des groupes plus fragmentés, concurrentiels, criminels composés souvent d'étrangers. Ainsi, c'est en amont de la Libye tout d'abord, que l'économie du passage s'est reconfigurée (Zandonini 2018 ; Guilyardi 2019). Jusqu'en 2016, entre la moitié et les trois-quarts des personnes ayant quitté les côtes libyennes étaient passées par le Niger. Depuis, les routes migratoires et les réseaux de trafic ont évolué, liés davantage à la Guinée, au Nigéria et à la Côte d'Ivoire, mais aussi au Bangladesh, notamment pour les mineurs qui sont les plus nombreux à avoir pris la mer ces deux dernières années.

Les départs de Libye ont aussi été divisés par 4 voire 5 depuis 2017, mais le taux de mortalité des migrants dans le Sahara, en Méditerranée et en Libye a drastiquement augmenté, et les mauvais traitements se sont partout généralisés. Ce sont toutes les routes en amont de la Libye qui ont été rendues irrégulières et davantage clandestines. Les migrants ne peuvent donc s'en remettre qu'à des passeurs, une succession de passeurs, qui ne sont contrôlés ni juridiquement, ni politiquement, ni socialement – comme c'était au contraire le cas lorsque ce trafic était connu, visible et toléré bien qu'informel. Le risque de devenir victime d'exploitation s'étend à davantage d'étapes et davantage de personnes. Le renouvellement des réseaux de passage en amont de la Libye s'ajoute et s'imbrique à l'éclatement des filières sur le territoire libyen. Le trafic – que ce soit par les milices libyennes ou des étrangers – s'appuie sur les groupes locaux armés qui contrôlent telle route, tel territoire. Sa reconfiguration est liée à la fragmentation des structures de pouvoir et à une économie dévastée, et il se renouvelle aussi sans cesse. Il est extrêmement difficile pour les migrants de savoir à qui se fier. Les milices libyennes trouvent des ressources à la fois dans le trafic, l'extorsion et dans le contrôle, tel l'ancien trafiquant Ahmed Al-Dabbashi, dit « Al-Ammu », converti à la lutte contre le trafic à Sabratha mi-2017 grâce aux dollars distribués par les Italiens¹⁴ ; des migrants peuvent se muer en trafiquants, voire en tortionnaires, comme l'a illustrée la condamnation, en août 2020, par le tribunal de Messine, en Italie, de trois étrangers - un Guinéen, deux Egyptiens - à vingt ans de prison pour « traite d'êtres humains, violences sexuelles, torture, homicides, séquestration d'être humain à des fins d'extorsion et aide à l'immigration irrégulière » en Libye.

Il est évident que ces abus ne sont pas seulement accentués par une situation sécuritaire dégradée, mais surtout par le gain croissant que représentent les migrants dans un contexte de « guerre à la mobilité ». Car au nom de la protection de la frontière européenne, c'est la majorité des mobilités vers et en la Libye qui est empêchée et mise aux mains des trafiquants, et les abus qui en découlent nourrissent les politiques et les mécanismes d'empêchement des mobilités. La disparition de Kadhafi a abouti à de nouvelles formes d'intervention des acteurs institutionnels extérieurs. De leur adaptation émergent des processus faisant de la Libye le terrain d'expérimentation d'une zone de retournement des migrations, influençant l'approche et l'encadrement des mobilités africaines.

¹³ Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest.

¹⁴ *Corriere della Sera* du 9 septembre 2017 cité par Frédéric Bobin, « Entre la Libye et l'Italie, petits arrangements contre les migrants », *Le Monde*, 14 septembre 2017. Voir aussi la série d'articles de F. Bobin dans *Le Monde* en 2017.

Une stratégie européenne de mise à distance de la Libye

Tandis qu'au cours de ses dix dernières années, Kadhafi s'était rapproché de l'Europe, cette dernière s'évertue désormais à mettre la Libye à distance, en s'appuyant sur des acteurs libyens toujours aussi insaisissables. La stratégie européenne suit et s'appuie principalement sur celle de l'Italie (Perrin 2011), avant-poste de l'Europe, qui mobilise à la fois ses propres moyens et ceux de l'UE (elle est le principal contracteur des projets financés par l'UE en Libye) pour éloigner les côtes libyennes et transférer au-delà des mers la (sur)responsabilité que lui imposent le régime de Dublin et l'absence de solidarité européenne. Il s'agit de renforcer la délégation du contrôle des frontières et des migrants aux « partenaires » libyens, en dépit de l'éclatement de ces derniers et du manque d'emprise sur eux. A des fins d'efficacité, la coopération italienne s'adapte de manière pragmatique au nouveau paysage d'acteurs, collaborant aussi bien avec les communautés locales qu'avec les garde-côtes ou les milices susceptibles de s'investir dans le contrôle comme dans le trafic.

Avant d'en arriver à la situation actuelle, la stratégie italienne a tâtonné en fonction de divers facteurs tenant aux contextes libyen et européen et en fonction, également, des personnalités en charge. Pendant la période Kadhafi, la proximité de ce dernier avec Berlusconi a permis une coopération étroite, quoique discrète et souvent hors du droit, au cours des deux périodes pendant lesquelles Berlusconi a été chef du gouvernement (2001-2006 puis 2008-2011) : vols conjoints de renvoi de migrants arrivés sur l'île de Lampedusa dès 2003-2004¹⁵, patrouilles communes et pratiques de *push-back* à partir de 2009, permettant de transférer directement en Libye les migrants interceptés en mer par les Italiens. Cette pratique illégale fut enfin condamnée en 2012 par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)¹⁶ et est à l'origine d'un premier tournant dans la stratégie italienne.

L'arrêt apportait quelques clarifications au regard du droit européen, parmi lesquelles : la Libye ne peut être considérée comme un pays sûr vers lequel les personnes peuvent être renvoyées ; les Etats européens sont responsables du sort des personnes dont ils ont eu un temps la charge, même en mer ; ils ne peuvent s'exempter de leurs obligations en termes de droits humains, quand bien même ils auraient conclu un accord bilatéral contraire.

En écho à un contexte libyen alors plus légaliste (Perrin 2018), Enrico Letta, chef du gouvernement italien à partir de février 2013, lance en octobre l'opération Mare Nostrum, pour secourir les migrants en mer. Bien qu'ayant permis de sauver environ 100 000 personnes¹⁷, elle ne bénéficie de quasiment aucun soutien européen et est critiquée dans le pays pour « l'appel d'air » qu'elle susciterait. Il y est mis fin en octobre 2014 – au moment où la crise sécuritaire et politique s'intensifie en Libye. Dès lors, après une période attentiste, l'enseignement de l'arrêt *Hirsi* sera pour l'Italie de chercher à éviter à la fois l'arrivée de migrants sur son sol et tout engagement possible de sa responsabilité juridique : pour cela, il faut supprimer la possibilité de sauvetage en mer par les Européens.

Sous le gouvernement Gentiloni (et son ministre de l'intérieur Minniti) de décembre 2016 à juin 2018, une nouvelle stratégie émerge, appuyée sur deux pans. Le premier pan consiste à obtenir des Libyens un engagement plus loin en mer pour intercepter les migrants et les réacheminer eux-mêmes en territoire libyen. Sous la pression, la Libye de Fayez El Sarraj

¹⁵ Expulsions collectives jamais condamnées, malgré la résolution du Parlement européen du 14 avril 2005 condamnant l'attitude italienne, et la décision de la Cour européenne des droits de l'homme du 10 mai 2005 réclamant la suspension de l'expulsion d'une dizaine de migrants l'ayant saisie.

¹⁶ *Hirsi Jamaa et autres c. Italie*, jugement de la Grande Chambre, 12 février 2012.

¹⁷ Amnesty International, blog de M. De Bellis, 22 août 2014, « en patrouille avec la marine italienne pour secourir les réfugiés », <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2014/08/on-patrol-with-the-italian-navy-searching-for-refugees-in-danger-at-sea/>

consent fin 2017 à notifier auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) sa zone SAR (Search And Rescue)¹⁸ et son centre de coordination des sauvetages en mer (MRCC). C'est une première dans la région, la Tunisie et l'Égypte également sous pression dans cet objectif, n'y ont pas consenti, d'autant que cette responsabilité des garde-côtes libyens s'accompagne de la mise en place de douze plateformes de débarquement – un mécanisme souhaité par l'UE, le HCR et l'OIM¹⁹ et rejeté par l'Union africaine (UA) et la Ligue des États arabes²⁰. Pour assurer ce travail, les partenaires libyens voient leurs capacités renforcées – selon l'expression consacrée – de diverses manières : formations multiples des garde-côtes et autres personnels par une combinaison d'acteurs (italiens, Frontex, Opération Sophia, EUBAM Libya²¹, HCR), financement et fourniture de matériel de surveillance et de patrouilles²².

En dépit des nombreux dysfonctionnements observés en mer (absence de réponse du MRCC, violences des garde-côtes libyens, abandons et erreurs dans le sauvetage) et sur terre, le mécanisme est légitimé à la fois par le renforcement allégué des capacités au respect des droits humains (y compris l'asile – bien qu'inexistant en Libye) et la présence du HCR et de l'OIM sur les plateformes de débarquement pour la distribution de kits humanitaires. En 2019, 9 000 personnes ont été interceptées par les garde-côtes libyens et reconduites en Libye ; 11 000 en 2020. Ce système, que les deux organisations prônent dans le reste de la région, a pourtant très vite révélé sa perversité. Elles y ont assisté, impuissantes, à des violences et des meurtres par les garde-côtes. Les personnes interceptées sont par ailleurs systématiquement conduites en détention²³, sans qu'il soit possible de savoir où et dans quelle structure.

Au côté de l'engagement des Libyens en mer, le second pan d'appui sur lequel réside la stratégie italienne est de réduire la présence de bateaux européens susceptibles de sauver des personnes et de les conduire en Italie. Dans ce but, Rome s'est opposé au prolongement, en 2019, de l'opération européenne Sophia qui, prévue pour lutter contre le trafic de migrants, avait quand même permis de sauver 45 000 vies²⁴ et de les conduire en lieu sûr en Italie. Rome s'est surtout attaqué à la présence de bateaux d'ONG s'étant déployés à partir de 2014 pour faire face à la « crise des réfugiés » et pallier à la disparition des opérations européennes de sauvetage. Le code de conduite des ONG édité par l'Italie mi-2017, en accord avec la Commission européenne, afin de les exclure du sauvetage s'est assorti d'une politique de harcèlement administratif, voire pénal, à l'encontre de ces bateaux, visant à les immobiliser dans des ports

¹⁸ Dont des centaines d'ONG et de personnes demandent le retrait dans une lettre ouverte à l'OMI en mars 2020. <http://www.migreurop.org/article2997.html>

¹⁹ Voir le communiqué conjoint HCR-OIM du 29 juin 2018 pour systématiser les débarquements sur les côtes sud : <https://www.iom.int/news/iom-unhcr-proposal-european-union-regional-cooperative-arrangement-ensuring-predictable>

²⁰ Position africaine commune prise à l'occasion du premier sommet UE-Ligue des États arabes en février 2019, Sharm el Sheikh alors que l'UA était sous présidence égyptienne. Lire aussi The Guardian : <https://www.theguardian.com/world/2019/feb/24/african-union-seeks-to-kill-eu-plan-to-process-migrants-in-africa>

²¹ Mission civile d'assistance aux frontières lancée en 2013, délocalisée en Tunisie depuis 2014.

²² Avec les contestations que cela implique. Par exemple : action de 7 ONG contre la France en avril 2019 pour la livraison prévue en février 2019 (et annulée en décembre) de 6 bateaux aux garde-côtes : <http://www.gisti.org/spip.php?article6277>

Action (rejetée par le Conseil d'État italien) d'une ONG (ASGI) contre l'utilisation prévue par décret du 28 août 2017 du Fondo Africa pour livrer des bateaux à la Libye.

²³ Ce qui serait moins le cas en 2020 (Cuttitta 2020).

²⁴ Au lieu de 500 000 si cela avait été son mandat, selon l'amiral italien chef de la mission. <https://www.infomigrants.net/fr/post/14731/salvini-menace-de-mettre-fin-a-sophia-la-mission-militaire-de-l-ue-qui-a-sauve-45-000-migrants-en-mediterranee>

européens²⁵. En conséquence, de 16 bateaux en 2016, la présence humanitaire est passée à 4 au printemps 2020 puis à zéro à l'été 2020.

Le ministre de l'intérieur ayant succédé à Minniti jusqu'en septembre 2019, Matteo Salvini, s'est quant à lui illustré par les refus d'accès aux ports italiens à l'été 2019. Le tribunal de Palerme se prononcera le 15 septembre 2021 sur la « séquestration de personnes et l'abus de pouvoir » découlant de son refus, pendant six jours, d'autoriser le débarquement de 147 migrants secourus par le bateau humanitaire Open Arms ; et le blocage analogue d'un bateau de garde-côtes italiens à la même période, a été examiné à Catane en mai 2021²⁶.

Le contexte de rejet affecte les comportements individuels. Ainsi, en juillet 2018, le capitaine du navire Asso Ventotto décidait de ramener en Libye les 101 personnes qu'il avait sauvées en haute mer, arguant qu'il s'était coordonné avec les garde-côtes libyens à cette fin. La Procureure du tribunal de Naples a estimé en avril 2021 qu'il avait ainsi violé le droit international des réfugiés et la loi italienne qui proscrie le refoulement ainsi que l'expulsion de femmes enceintes et de mineurs. Le procès à venir est très attendu dans la mesure où il serait le premier en Italie à se prononcer sur la question du refoulement vers la Libye.

Depuis 2018, la proportion de morts en mer a considérablement augmenté (8 à 9 % des départs) et la disparition des bateaux humanitaires n'a pas empêché un regain des départs de Libye en 2020, tandis que d'autres côtes (tunisiennes, sénégalaises) voient le nombre de départs augmenter par une réorientation des parcours.

En parallèle du désengagement européen et de l'engagement libyen en mer, le second tournant opéré par le duo Gentiloni-Minniti en 2017 a été de s'adapter à la configuration éclatée des forces en Libye dans l'objectif du contrôle des migrants, en impliquant aussi bien les deux grands acteurs nationaux (Haftar à l'Est, gouvernement reconnu de Tripoli) que l'ensemble des acteurs locaux, tribus, municipalités, ville-Etats et milices luttant pour le pouvoir. Cette approche « moléculaire » (Liga 2020), dépourvue de vision claire, a promu des partenaires ambigus tout en contribuant à la reconfiguration des équilibres.

L'accord (le « MoU ») conclu le 2 février 2017 entre les deux chefs de gouvernement, et renouvelé pour 3 ans en février 2020, a été largement dénoncé pour ses objectifs, son opacité et ses partenaires, y compris en Libye, où l'on craint la concurrence et les convoitises qu'il peut générer entre forces et territoires, son poids sur les (des)équilibres locaux, son rôle dans la corruption (El Zaidy 2017). Les objectifs du MoU, soutenus par le Conseil européen²⁷, se retrouvent dans les projets financés par le FFU²⁸, avec plus de 400 millions d'euros – auxquels s'ajoutent près de 100 millions d'euros de la politique de voisinage. Si l'OIM et le HCR se partagent la part du lion, on comprend mieux, aussi, le marché qui s'ouvre pour tout un ensemble d'acteurs libyens, qu'il s'agisse des ONG libyennes investissant ce champ²⁹, des communautés locales ou des milices s'engageant tantôt dans le trafic, tantôt dans le contrôle des migrations et des frontières en fonction des opportunités.

Le cas de « Bija » est emblématique de ce mélange des genres. Garde-côte ayant participé aux négociations en 2017, il a été accusé de nombreuses violences et meurtres de migrants et de ce fait inscrit en 2018 sur la liste des personnes recherchées pour crimes contre l'humanité établie par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Arrêté en Libye en octobre 2020, il a été libéré six mois plus tard, en avril 2021, soit deux semaines après la mise en place du nouveau

²⁵ Pour un panorama 2014-2018, voir <https://club.bruxelles2.eu/2018/06/n63-la-presence-des-navires-des-ong-au-large-de-la-libye-salucee-encouragee-puis-vilipendee-et-refusee/>

²⁶ Le tribunal a décidé, le 14 mai, d'abandonner les poursuites.

²⁷ Déclaration de Malte du 3 février 2017 : <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2017/02/03/malta-declaration/>

²⁸ Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, lancé à La Valette en 2015.

²⁹ Voir le retour de terrain de P. Cuttitta en 2021 : <https://migration-control.info/ngos-migration-externalisation-libya/>

gouvernement unitaire. Pour certains, c'était le prix à payer par Fayez El Sarraj pour cet accord politico-militaire : assurer la tranquillité des milices, dont celle de Bija - par ailleurs acclamé par la foule à Zawyah et promu garde-côtes en chef -, milice qui jouerait aussi un rôle dans la protection de la raffinerie de Zawyah, – comme c'était le cas de la milice d'Al-Ammu vis-à-vis du complexe gazier de la compagnie italienne ENI près de Sabratha.

Les ambiguïtés des objectifs de contention des étrangers s'illustrent aussi au travers de la détention. Encouragée et soutenue par l'Italie déjà sous l'ère Kadhafi (Morone 2016), elle reste promue par Rome et Bruxelles, quand bien même elle n'est encadrée par aucune procédure³⁰ et conduite dans de terribles conditions. La direction de lutte contre la migration irrégulière (DCIM) créée à l'époque du Conseil national de transition (CNT) est censée être en charge des lieux de détention, dans lesquels sont placées, notamment, les personnes interceptées en mer et auxquels les organisations ont accès. Cependant, si le nombre de détenus officiels a décliné (de 20 000 en 2015 à environ 2 000 fin 2020), celui des personnes maintenues dans de multiples lieux informels créés ici et là par des milices – lieux d'extorsion, de viols et de violences - est inconnu et pourrait avoir crû (Cuttitta 2020). Plus encore, sur la vingtaine de lieux de détention officiels initiaux, la DCIM décidait fin 2019 d'en fermer la moitié, reconnaissant qu'elle n'y avait plus aucun contrôle. A ceci s'ajoute le développement de « lieux de collecte de données et d'enquête », censés être contrôlés par la DCIM et réservés aux trafiquants, mais auxquels aucune organisation n'a accès.

Ainsi, la mise en distance de la Libye est géopolitique, mais aussi juridique et morale. La stratégie à plusieurs bandes décrite ci-dessus vise d'ailleurs à renforcer le *containment* des migrants, en évitant un éventuel engagement de la responsabilité juridique des Etats européens – amenant nombre de juristes à chercher d'autres voies de mise en cause, par le soutien financier et matériel de pratiques violant les droits humains³¹. Cette stratégie accroît par ailleurs le potentiel de revenus à tirer des migrants, et donc l'attractivité du marché de la migration pour des acteurs instables et mis en concurrence, affectant par là-même la situation de la majorité des étrangers venus sans désir d'Europe. Présentée et entretenue comme une *no-go zone*, la Libye est aussi devenue l'alibi d'un retournement des migrations qui dépasse son seul territoire.

Le « retournement » des migrations, une vision des migrations africaines

L'Europe a une vision eurocentrée qui l'a amenée dès le début des années 2000 à qualifier plusieurs pays de « route de la Méditerranée centrale » - et d'autres de routes de la Méditerranée occidentale et orientale – considérant l'ensemble des mobilités dans ces espaces comme potentiellement dirigées vers le Vieux continent. Dès 2005, réduire les voies d'accès en Libye était à l'agenda européen ainsi qu'organiser des rapatriements des expulsés de Libye (Brachet 2016). Ces efforts ont été rendus à la fois prioritaires et plus efficaces à la disparition de Kadhafi.

Tandis que le leader libyen était réticent à la présence d'institutions étrangères (gouvernementales ou non) sur son sol, la guerre en 2011 a été l'opportunité de justifier la présence et de légitimer le rôle, d'une part, du HCR pour étendre « l'espace de protection » des réfugiés et, d'autre part, de l'OIM pour organiser le rapatriement des étrangers – que de nombreux Etats n'assuraient pas. Cette implantation s'articule à une dynamique similaire autour de la Libye, notamment en Tunisie et au Niger où les deux organisations se voient

³⁰ On ne sait pas, par ailleurs, s'il s'agit de « rétention administrative » ou de détention pour délit de sortie irrégulière du territoire pour lequel la loi n° 2 de 2004 prévoit, pour les étrangers, un emprisonnement sans limite de durée (Perrin 2018).

³¹ Voir les actions du Global Legal Action Network (GLAN), notamment auprès de la Cour des comptes européenne et la Cour européenne des droits de l'homme, <https://www.glanlaw.org/migrationandborders>

déléguer la gestion des réfugiés et des rapatriements. A ce premier tournant s'est ajouté celui de l'émoi suscité par la diffusion de la vidéo de CNN en novembre 2017 qui mena à l'annonce, par l'UE, l'UA et les Nations Unies, d'un plan d'évacuation des étrangers³², basé sur une vision radicale de la situation : « entre 400 000 et 700 000 Africains vivant dans des camps en Libye, souvent dans des conditions inhumaines », telle que présentée par le président de la Commission de l'UA³³. Depuis lors, s'est organisé un système d'évacuation, de sélection et de répartition des étrangers, mais d'un nombre évidemment bien moindre puisque la fourchette annoncée par l'UA n'était pas celle des personnes vivant dans des conditions inhumaines mais proche du nombre total d'Africains dans le pays. Ce système s'appuie sur la distinction entre réfugiés et autres migrants. Les premiers, identifiés par le HCR – principalement autour de trois nationalités (soudanaise, somalienne, érythréenne) – doivent être évacués³⁴, principalement au Niger, mais aussi au Rwanda³⁵ avant leur éventuelle réinstallation. Certains ont aussi pu être évacués directement vers l'Italie. Les autres migrants se voient proposer par l'OIM un « retour volontaire » vers leur pays d'origine³⁶.

Entretemps, l'UE a beaucoup œuvré dans les pays situés en amont de la Libye, pour réduire les mobilités dans leur ensemble, qu'il s'agisse de départs du pays d'origine ou de circulation dans un pays de transit. Le processus de Khartoum lancé en 2014 associe des Etats constituant les principaux pays d'origine de réfugiés en Libye et ailleurs (Erythrée, Ethiopie, Soudan, Somalie), afin qu'ils s'engagent à renforcer les contrôles des frontières et la lutte contre les trafics³⁷. Le fonds fiduciaire d'urgence lancé l'année suivante à La Valette permet le financement de divers projets « pour lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière » dans les Etats de trois régions d'Afrique : le Sahel et le Lac Tchad, la Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord. Le Niger en constitue une cible prioritaire qui, sous la pression, a à la fois entrepris d'empêcher les mobilités vers le nord - l'Algérie et la Libye – et accepté de constituer la principale plateforme d'accueil des réfugiés évacués de Libye (ainsi que des renvoyés d'Algérie). Le Niger est aussi le premier pays hôte des programmes de retour de l'OIM, avec des « retours volontaires » en augmentation en 2019 (16 414 cette année-là), qui sont principalement des personnes de retour de Libye ou expulsées d'Algérie. L'engagement récent du Rwanda d'accueillir une part des réfugiés évacués de Libye, l'amenant à être pressenti comme le lieu de traitement des demandes d'asile pour le Danemark³⁸, montre l'intérêt diplomatique, géopolitique et financier à jouer la carte de la plateforme africaine d'éloignement d'un « Nord global » qui inclut aussi bien l'Europe que le Maghreb et le Sahel. Pour le Rwanda, qui a contribué à lancer le passeport africain en 2016, c'est aussi ici jouer la carte de l'hospitalité africaine - dont le maniement relève de la compétition entre certains Etats du continent.

Car, s'il n'est pas possible ici de préciser plus avant ces mécanismes, ce panorama permet de souligner quelques tendances.

³² Joint Press Release – Meeting of the Joint AU-EU-UN Taskforce to Address the Migrant Situation in Libya, European Union External Action, 14 décembre 2017, <https://au.int/en/pressreleases/20171214/joint-au-eu-un-taskforce-meeting-address-migrant-situation-libya>

³³ <https://apnews.com/article/b313f6c120c3412c9b58a804ef924081>

³⁴ Le HCR, qui saluait l'ouverture à Tripoli en décembre 2018 d'un centre de transit et de départ (GDF) des réfugiés identifiés en Libye en vue de leur évacuation, a dû déchanter : en surcapacité numérique, en plein cœur du conflit, contraint de négocier sans cesse avec diverses milices, et peu souverain sur les entrées et sorties dans ce centre, il a décidé de le fermer en janvier 2020.

³⁵ Entre 2017 et avril 2021, sur les 6 388 réfugiés évacués, 3 361 l'ont été au Niger et 515 (depuis 2019) au Rwanda.

³⁶ Il y a eu par exemple 9 800 retours vers l'Afrique et l'Asie en 2019. Le caractère « volontaire » de ces retours, dans un contexte général de contraintes et d'impossibilités, est contesté de multiples parts. Par exemple, op.cit. <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2019/08/30/defacto-10/>

³⁷ Voir notamment <http://www.aedh.eu/le-processus-de-khartoum-nouvelle-etape-du-dialogue-euro-africain/>

³⁸ <https://www.rfi.fr/europe/20210513-le-danemark-va-externaliser-ses-demandes-d-asile-au-rwanda?ref=wa&fbclid=IwAR0gyWykSzhPModKrLuiOC8Fp5Elu0JcKN0rO75ns9fLodUw6ROyCply1DQ>

Les mobilités africaines sont principalement (entre 70 et 80%³⁹) dirigées vers l'Afrique, mais dans un grand espace allant de l'Afrique du Nord à l'Afrique de l'Ouest et à la Corne de l'Afrique, les mécanismes et politiques en développement sont façonnés par le primat de l'attractivité européenne. Ainsi déconnectés d'une grande part de la réalité des mobilités, ils pèsent cependant sur elles et contribuent à leur irrégularité et leur dangerosité.

La généralisation des blocages, alliés aux abus, et la multiplication des espaces de retournement vers des plateformes de sélection en amont ou vers des pays d'origine crée une large zone dissuasive, au sein de laquelle les mobilités sont contraintes et les ambitions des migrants sont contrées.

Cet eurocentrisme dans l'appréhension des mobilités pourrait entrer en confrontation avec l'« approche africaine » mise en débat depuis 2018. Or, l'« Agenda africain sur la migration »⁴⁰ comme le « cadre de politique migratoire pour l'Afrique »⁴¹ ne remettent pas en question l'asymétrie flagrante des droits à la mobilité dans le monde et en Afrique même⁴². Ces projets cherchent à favoriser la libre circulation intra-africaine – à l'agenda ancien et nouveau mais toujours très défailante – et à développer l'accès à la légalité et aux droits pour les migrants africains en Afrique, évitant ainsi la confrontation avec les partenaires européens. Or, même au moyen d'une telle prudence, on peut mesurer la marge de manœuvre restreinte des acteurs politiques africains dans leurs projets de favoriser la migration régulière et la mobilité des Africains. Outre que l'« approche africaine » se définit alors par un substrat géographique et non politique, contrainte de concerner les seules mobilités intra-africaines (sur le continent ou par régions), son épanouissement ne sera possible que dans les limites géopolitiques dessinées par le nouveau système de gestion des migrations qui s'étend de la Libye jusqu'en amont du Sahel.

Au-delà même d'un retournement systématique des mobilités - entre « retournés » d'Europe, de Libye, du Niger ou d'ailleurs et « demi-tours » du fait de la multiplication des blocages -, il s'agit d'un retournement fondamental de la vision des mobilités africaines, qui affectera leur futur mais contraint déjà les projets politiques africains en cours dans les régions et à l'échelle du continent.

Bibliographie

Bensaâd A. (2012), « L'immigration en Libye : une ressource et la diversité de ses usages », *Politique africaine*, vol. 125, n. 1

³⁹ Selon diverses sources, notamment les démographes François Héran, « Comment se fabrique un oracle – la prophétie de la ruée africaine vers l'Europe », *La Vie des idées*, 18 septembre 2018, <https://laviedesidees.fr/migrations-afrique-prejuge-stephen-smith-oracle.html>

Et Hervé Le Bras, « immigration, vers une invasion africaine ? », https://www.migrationsenquestions.fr/question_reponse/2526-immigration-vers-une-invasion-africaine/

⁴⁰ Rapport de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la 30^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, 31 juillet 2017.

⁴¹ Elaboré par l'UA pour 2018-2030.

⁴² Les nationalités africaines sont les moins bien dotées en capacité de mobilité dans le monde. Voir <https://www.passportindex.org/byRank.php>

Les citoyens africains ont aussi besoin d'un visa pour accéder à 51 % des Etats du continent. C'est dans la moitié sud de l'Afrique que les progrès ont été les plus importants pour favoriser la mobilité (suppression des visas et/ou des permis de travail, délivrance de visas à l'arrivée). Rapport 2018 de la Banque africaine de développement et de la Commission de l'UA sur l'indice d'ouverture sur les visas.

Il est souvent plus facile pour un Européen de se rendre dans un pays africain que pour un ressortissant africain. Enfin, beaucoup de pays africains n'adoptent pas la réciprocité en matière de visa : l'entrée dans leur pays (Maroc, Sénégal, Tunisie, Niger, etc) se fait sans visa pour les Européens, tandis que l'entrée dans un pays européen est systématiquement soumise à visa pour les Africains.

Bensaâd A. (2017), « L’immigration en Libye en contexte de guerre civile : pérennité et mondialisation d’un fait sociétal structurant », présentation lors du séminaire de la Chaire d’études méditerranéennes, MediaMed, 2 mai 2017 : <http://mediamed.mmsh.univ-aix.fr/chaines/labexMed/Pages/Labexmed-0027.aspx>

Brachet J. (2016), “Policing the Desert: The IOM in Libya Beyond War and Peace”, *Antipodes*, vol. 48, n. 2

Bredeloup S., Pliez O. (2011), The Libyan Migration Corridor. [Research Report] European University Institute, <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/16213?show=full>

Cuttitta P. (2020), “Libya’s Figures About Detained Migrants and Detention Centres: Reasons for Recent Fluctuations”: <https://www.law.ox.ac.uk/research-subject-groups/centre-criminology/centreborder-criminologies/blog/2021/03/libyas-figures>

Cuttitta P. (2021), “NGOs, Migration and Externalisation in Libya”, *migrationcontrol.info*, 23 mars 2021, <https://migration-control.info/ngos-migration-externalisation-libya/>

El Zaidy Z. (2017), “EU Migration Policy towards Libya. A Libyan Perspective on the Memorandum of Understanding between Italy and Libya”, policy paper, Friedrich Ebert Stiftung.

Catherine Guilyardi (2019), « L’externalisation de la frontière de l’Europe au Niger, laboratoire de l’asile ? », Dossier « Réfugiés : du Niger à la Dordogne », *De facto* [En ligne], 10–11 | été 2019, URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2019/08/07/defacto-ete-10/>

Liga A. (2018), ““Playing with Molecules”: The Italian Approach to Libya”, *Études de l’Ifri, Ifri*.

Morone A. (2016), « Crise de l’Etat et politiques migratoires dans la Libye post-Kadhafi », in A. Bozzo, P.J. Luizard (eds.), *Vers un nouveau Moyen-Orient ?*, TrE-Press, Roma.

Perrin D. (2011), « Fin de régime et migrations en Libye – Les enseignements juridiques d’un pays en feu », *L’Année du Maghreb*, pp.285-301

Perrin D. (2018), “From one Libya to another: the unexpected place of law in approaching migration”, *Libya in Transition: Human Mobility, International Conflict and State Building*, Antonio M. Morone (ed), *Afriche e orienti*, vol. 20, n. 3, pp.76-94

Perrin D. (2020), “Smuggling of migrants: The misused spirit of the Palermo Protocol, in the light of the Nigerien experience”. <https://www.law.ox.ac.uk/research-subject-groups/centre-criminology/centreborder-criminologies/blog/2020/05/smuggling>

Zandonini G. (2018), “The new European border between Niger and Libya”, *Open Migration*, 11 mai 2018 : <http://openmigration.org/en/analyses/the-new-europeanborder-between-niger-and-libya/>